

## À la recherche des étudiants dans les archives des mouvements et des établissements

Marina Marchal

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Marchal Marina. À la recherche des étudiants dans les archives des mouvements et des établissements. In: La Gazette des archives, n°235, 2014. Archives des jeunesses, jeunesses des archives. pp. 45-53;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2014\\_num\\_235\\_3\\_5141](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_235_3_5141)

---

Document généré le 15/03/2017

# À la recherche des étudiants dans les archives des mouvements étudiants et des établissements

---

Marina MARCHAL

On situe la naissance de l'étudiant « moderne » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pendant la troisième république. Les Associations générales d'étudiants (AGE) apparaissent à la même époque, entre 1877 et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Pour la plupart, elles se constituent en Union nationale en 1907. Commence alors un siècle d'engagements étudiants, d'initiatives nées du mouvement estudiantin, plus d'un siècle d'une histoire complexe jalonnée de créations, de scissions, de réunifications. Que reste-t-il de cette histoire, de ce patrimoine aujourd'hui ? Comment préserver la mémoire de ces engagements étudiants dans toute leur complexité ? Ce patrimoine, qui n'a que trop peu « droit de cité » et qui constitue le plus souvent un « non-lieu » de mémoire<sup>1</sup>. Nous verrons que si certaines problématiques mémorielles se retrouvent chez les étudiants, chez les jeunes en général et dans l'ensemble des mouvements sociaux, d'autres restent spécifiques à ce statut transitoire qu'est celui de l'étudiant.

## Une mémoire en miettes...

Les engagements étudiants constituent un important capital d'expérience pour l'ensemble de la société. Par delà leurs différences, leurs divergences et leur caractère éphémère, ils constituent le levain et un levier pour le renouvellement de nos citoyennetés démocratiques. La période étudiante de chacun(e) est un

---

<sup>1</sup> LEGOIS (Jean-Philippe), « Archives et mémoires étudiantes : "non-lieu" de "mémoire" ? », *In Situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 23 novembre 2011, consulté le 29 juin 2014. URL : <http://insitu.revues.org/2885> ; DOI : 10.4000/insitu.2885.

temps fort pour les individus et la collectivité, un moment fort d'expérimentation de nouvelles formes d'engagement, lors de mobilisations, mais aussi en dehors de celles-ci, irriguant les autres secteurs de la société. C'est justement la pluralité même des engagements étudiants qui font de leurs archives et mémoires un des patrimoines collectifs de nos sociétés contemporaines. Sauvegarder et valoriser ces archives et mémoires, c'est restituer aux mouvements étudiants, mais également à la société toute entière, leurs mémoires et la recherche qui leur est consacrée : permettre de capitaliser et transmettre ces expériences dans une articulation dynamique, entre mémoire et citoyenneté.

Les ressources et archives des mondes étudiants sont pourtant fragiles et en danger constant. Comme les autres mouvements de jeunesse, les mouvements étudiants souffrent du caractère transitoire de leur statut social, du renouvellement relativement rapide des générations et équipes militantes. La transmission de la mémoire d'un mouvement, d'une structure, se fait souvent avec difficultés, les étudiants emportant généralement avec eux la production documentaire de leurs années de militantisme.

En outre, contrairement à de nombreux pays européens et occidentaux, et même si des progrès conséquents ont été réalisés ces dix dernières années, la France compte peu d'universités dotées d'un service d'archives « constitué » (c'est-à-dire géré par un professionnel), même si leur nombre a augmenté ces dix dernières années<sup>1</sup>. Et même si un service d'archives existe, la collecte des archives d'associations étudiantes reste encore assez faible aujourd'hui dans les établissements d'enseignement supérieur, la priorité étant mise sur les archives administratives<sup>2</sup>. Les archives des mouvements étudiants, déjà éparpillées, voire éphémères, sont donc d'autant plus menacées qu'elles ne peuvent pas (encore ?) compter sur un foyer de collecte archivistique de proximité. Enfin, contrairement, à présent, à la majorité des syndicats de salariés<sup>3</sup> – même si ce phénomène est relativement récent – les organisations étudiantes n'ont pas assez de moyens pour envisager de créer chacune un « service d'archives ». Subsiste même parfois ce souci « d'effacer les traces » au sein de certains mouvements étudiants, souvent pour ne pas risquer de laisser leurs archives

---

<sup>1</sup> Ce qui a motivé la création, au début des années 2000, du réseau Aurore, devenu section de l'AAF (Archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et du centre dédié aux archives des mouvements étudiants).

<sup>2</sup> Voir à ce sujet l'article de Charlotte Maday et Magalie Moysan.

<sup>3</sup> Regroupés avec les autres centres liés aux mouvements sociaux au sein du CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale).

entre les mains des forces de répression ou d'autres mains « indélicates ». Dans les organigrammes de ces mouvements, rares sont les divisions « archives » ou même « documentation »<sup>1</sup>. Ainsi, au gré de ces renouvellements, scissions, déménagements et autres « catastrophes » archivistiques, la sauvegarde de ce nouveau patrimoine « en miettes » s'apparente au travail de reconstitution d'un puzzle...



Symbole de l'éparpillement des archives des engagements étudiants  
© Cité des mémoires étudiantes, fonds documentaire, 2011

### **... à reconstituer**

La reconstitution d'un seul et même fonds relève parfois d'un véritable casse-tête. Prenons pour exemple le cas d'une association ou d'un syndicat étudiant dont les archives se trouveraient en partie dans le local de la structure à l'université mais aussi pour certaines déposées dans un service d'archives et enfin pour le reste conservées au fond de la cave d'un ou de plusieurs militants au milieu de leurs archives personnelles. Comment reconstituer le fonds d'archives en question et restituer fidèlement son histoire ?

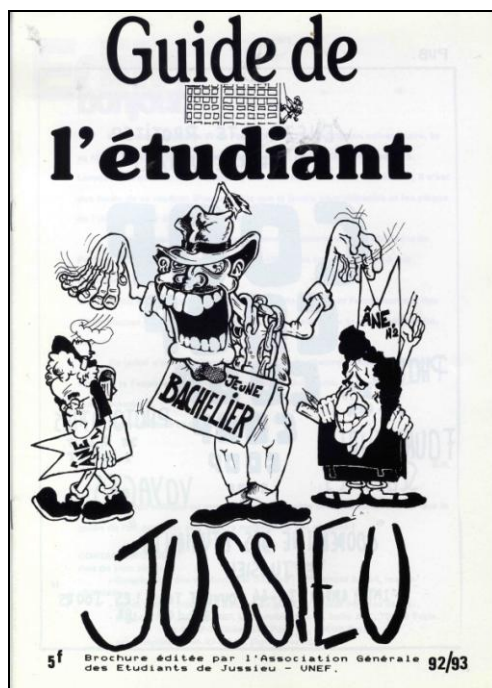
---

<sup>1</sup> Voir *La Gazette des archives*, n° 193 « Archives et mémoires étudiantes : état des lieux » (2002), Association des archivistes français, Paris (préface de Martine de Boisdeffre). Ce numéro spécial a rassemblé les actes des deux premières journées « Archives et mémoires étudiantes » (BDIC, 2000 ; CPU, 2001).

À cela s'ajoute le paradoxe suivant : si l'on retrouve les archives des mouvements étudiants (entendons par là les structures aussi bien que les mobilisations) dans les établissements d'enseignement supérieur dans lesquels ils sont installés et dans lesquels ils sont parfois élus (tracts, journaux, affiches), on découvre également l'existence d'archives de ces établissements dans les fonds privés des organisations et des militant(e)s étudiant(e)s. C'est le cas notamment des procès-verbaux des conseils de gestion des universités que certains élus étudiants ont précieusement conservé dans leurs archives personnelles à côté des tracts, des cahiers militants et des comptes rendus de réunion de leurs organisations respectives. La Cité des mémoires étudiantes, structure associative œuvrant à la collecte, la sauvegarde, le traitement et la valorisation des ressources documentaires et des archives des engagements étudiants<sup>1</sup> quel que soit leur support ou leur type de producteur, conserve par exemple les archives de Frédérick Genevée, élu étudiant au conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans les années quatre-vingts. Elle a également collecté le fonds d'archives de Jean-Daniel Lévy, élu au conseil d'administration de cette même université et au conseil de l'UFR de sciences politiques dans les années quatre-vingt-dix. On retrouve, dans ces deux fonds d'archives de militants étudiants, des comptes rendus, procès-verbaux des conseils de gestion de l'université auxquels ils ont participé en tant qu'élus. À l'inverse, si l'université recense les moindres faits et gestes des étudiants, elle peut aussi se retrouver dépositaire (ou pas) de la production documentaire de ces structures à qui elle attribue un local, des droits, des devoirs. Prenons l'exemple de la presse étudiante avec un journal étudiant dont plusieurs exemplaires sont conservés dans le fonds d'archives d'un ancien militant de l'UNEF des années quatre-vingt-dix, Carlos Lopez. Étudiant à Jussieu et militant à l'UNEF Paris 6 - Paris 7, il a confié cette production estudiantine à la Cité des mémoires étudiantes en 2013. Ces documents sont d'autant plus précieux que Carlos Lopez se trouvait être minoritaire au sein de son syndicat, ce qui n'aurait peut-être pas contribué à leur bonne conservation. Ajoutons à cela que les archives de l'organisation nationale UNEF « dite SE » ont tout simplement disparu...

---

<sup>1</sup> Mobilisations ponctuelles et structures pérennes.



Guide de l'étudiant de l'UNEF-Jussieu, années 92-93, fonds Carlos Lopez  
© Cité des mémoires étudiantes

## La « création d'archives »

Certains services d'archives d'établissements relevant de l'enseignement supérieur prennent l'initiative de collecter des bribes de cette mémoire étudiante, souvent lors de mobilisations, en rassemblant des tracts, bulletins d'information, affiches, etc. Parfois, un président d'université, historien ou – plus encore – sensibilisé à l'épaisseur du temps présent, a même donné des consignes dans ce sens : ce fut le cas du premier président de l'université de Paris X - Nanterre, René Rémond<sup>1</sup>. Jusque dans les années soixante les congrès de l'UNEF<sup>2</sup> de l'époque étaient retranscrits à la virgule près, ce qui est loin

<sup>1</sup> Voir DOUAT (Frédéric), « Le fonds de l'université de Paris X Nanterre », dans *La Gazette des archives*, n° 193 « Archives et mémoires étudiantes : état des lieux » (2002), Association des archivistes français, Paris.

<sup>2</sup> Union nationale des étudiants de France.

d'être encore le cas pour les mouvements actuels. L'équipe de la Cité des mémoires étudiantes, afin de combler les lacunes, voire l'inexistence, des fonds d'archives papiers, mais aussi afin de diversifier les sources pour la recherche, filme, photographie et collecte la documentation des congrès des organisations étudiantes à vocation représentative. Elle fait de même lors de mobilisations importantes. Ce fut notamment le cas lors du mouvement contre le Contrat première embauche (CPE) en 2006, au cours duquel ont pu être filmées certaines coordinations et assemblées générales étudiantes ou encore lors de la mobilisation contre la Loi d'autonomie des universités (LRU) l'année suivante.



Manifestation contre le contrat première embauche (CPE) en 2006  
© Cité des mémoires étudiantes, fonds documentaire, 2006

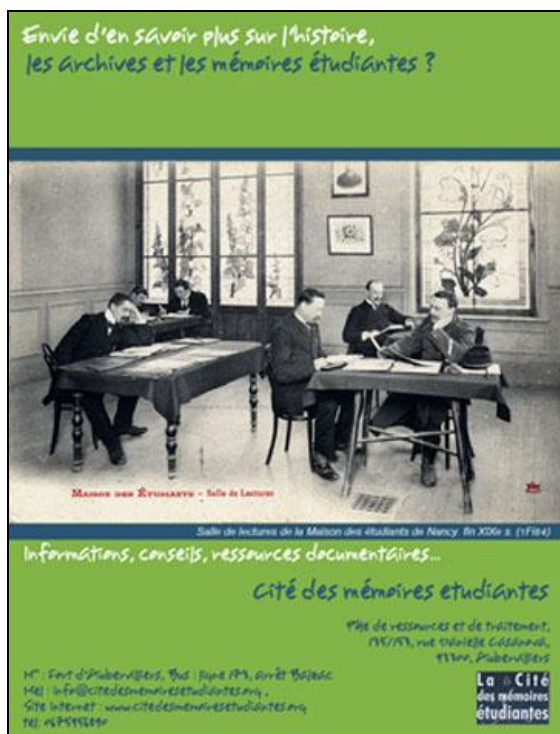
Si les archives audiovisuelles constituent une nouvelle source pour l'étude des mouvements étudiants contemporains, la création d'archives militantes étudiantes passe aussi par le recueil de témoignages oraux. Cette source sonore<sup>1</sup> (ou audiovisuelle) apporte un complément aux fonds d'archives papiers souvent lacunaires mais permet également de préciser le processus décisionnel précédant la création du document. Elle est, comme tout procédé de création d'archive, à analyser en tenant compte de son contexte de création.

---

<sup>1</sup> Choix effectué par l'équipe du GERME et de la Cité des mémoires étudiantes.

## Constituer un réseau et dépasser les clivages

C'est donc après avoir fait le constat de cet éparpillement, de cette fragilité, de cette hétérogénéité des archives que l'idée de créer un centre de ressources spécialisé, au service de ces différents mouvements et de la valorisation de leurs mémoires, émergea et fût progressivement mise en place. Dès sa préfiguration, ce centre de ressources spécialisé, devenu Cité des mémoires étudiantes, a joué, de manière informelle, le rôle de tête de réseau permettant une valorisation partagée de ce patrimoine documentaire et archivistique conservé dans d'autres institutions patrimoniales. En plus des fonds d'archives, elle constitue et alimente également un fonds documentaire (périodiques, recueils, brochures, rapports, instruments et travaux de recherche, ouvrages, revues et articles, documents iconographiques et audiovisuels, objets, etc.) pour le rendre disponible à tous les types de public.



Affiche du nouveau pôle de ressources de la Cité des mémoires étudiantes à Aubervilliers

© Cité des mémoires étudiantes, fonds documentaire, 2011



En juin 2013, une convention a été signée avec les Archives de France pour favoriser la collecte, le traitement et la valorisation de ces archives. Ce partenariat va permettre, d'une part, de déposer les fonds de dimension nationale collectés et classés par la Cité des mémoires étudiantes aux Archives nationales<sup>1</sup> et, d'autre part, de favoriser la sauvegarde de fonds d'archives locaux dans des structures de proximité. L'idée étant de favoriser une valorisation partagée des archives étudiantes avec d'autres institutions patrimoniales dans un travail de mise en réseau dépassant le clivage traditionnel entre fonds publics et fonds privés. La BDIC<sup>2</sup>, les Archives nationales, certains services d'archives communales, départementales, régionales et des associations<sup>3</sup> conservent, et parfois classent et valorisent, des fonds étudiants. Les enjeux sont, par exemple, différents pour des fonds d'archives comme celui des mutuelles ou des CROUS qui, non seulement archives essentiellement publiques, ont été plus ou moins bien préservés jusqu'ici par l'existence d'une administration et le dépôt dans un service public.

Le concept d'« archives intégrales »<sup>4</sup> développé par nos collègues québécois représente également une source d'inspiration pour notre démarche, à partager par tous les services d'archives de bonne volonté<sup>5</sup>. Il autorise les services d'archives à collecter des archives d'origine privée en rapport avec les activités des institutions publiques, ce qui permet de compléter les fonds publics. Cela favorise également la concertation entre institutions d'archives publiques et privées pour assurer la conservation d'archives d'associations.

---

<sup>1</sup> Dans les nouveaux bâtiments de Pierrefitte-sur-Seine.

<sup>2</sup> Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, installée à l'université Paris-Ouest Nanterre.

<sup>3</sup> Citons par exemple l'association ADIAMOS-89 (Association pour la documentation, l'information et l'archivage des mouvements sociaux) qui conserve les archives de Sylvie Scherer, une ancienne militante étudiante active pendant le mouvement contre le projet de loi Devaquet, en 1986.

<sup>4</sup> CAYA (Marcel), « Les archives associatives au Canada », dans *Actes de la XXXV<sup>ème</sup> Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA) : Archives et société : que conserver ? La collecte et la sélection*, Reykjavik, Islande, 10-13 octobre 2001.

<sup>5</sup> D'où notre « appel » dans le numéro 231 de *La Gazette des archives*.

## **Une seule solution, la révolution... numérique !**

Une solution envisagée pour reconstituer « le puzzle des mémoires étudiantes » est l'utilisation du numérique et notamment la création d'un portail documentaire qui permettrait la mise en ligne des inventaires et des documents numérisés collectés par la Cité des mémoires étudiantes, mais aussi par d'autres structures qui conserveraient des fonds relatifs à ce sujet. Même éloignés par des milliers de kilomètres ces archives seraient, si ce n'est visibles, au moins identifiées à distance quels que soient leur lieu de conservation et leur statut<sup>1</sup>. Le chercheur pourra ainsi se confronter directement à tout type de sources : publiques, privées, institutionnelles, personnelles.

Cette polarisation numérique permettra peut-être enfin que ceux qui recherchent des sources sur les institutions de l'enseignement supérieur et ceux qui en cherchent sur les engagements étudiants en trouvent dans des fonds d'archives insoupçonnés, à défaut d'être insoupçonnables.

Marina MARCHAL

Responsable de la Cité des mémoires étudiantes  
info@citedesmemoiresetudiantes.org

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'article de Jean-Philippe Legois et Gaëtan Sourice, p. 175.